## APRES DURBAN: OU VA LA SOCIETE CIVILE INTERNATIONALE?

## Un entretien avec **Sidiki KABA**Président de la F.I.D.H.<sup>1</sup>

Propos recueillis par Olivier de FROUVILLE

Droits fondamentaux — Un nombre sans précédent d'ONG a participé à la Conférence mondiale contre le racisme qui s'est tenue à Durban en septembre 2001. Comme si le grand mouvement de la « société civile mondiale », né au début des années 90, trouvait là son apogée. Pourtant, les ONG sont apparues extrêmement divisées lors de cette Conférence. Et les différends allaient de toute évidence bien au-delà du conflit israélopalestinien. Certaines petites ONG ont dénoncé l'hégémonie des « grandes ONG internationales du Nord », en visant notamment la F.I.D.H. Finalement, le forum des ONG s'est fini dans la cacophonie... Pouvez-vous nous expliquer ce qui s'est passé à Durban et le rôle qu'a joué la F.I.D.H. à cet égard ?

Me Sidiki Kaba - D'abord, il faut se féliciter qu'il y ait eu ce nombre impressionnant d'ONG. Je l'apprécie à travers l'expérience de la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme à Vienne en 1993. Celle-ci marquait une étape importante pour les ONG: c'était le début de l'émergence de la société civile internationale, avec le multipartisme, l'ouverture démocratique, la démocratisation notamment en Afrique. Une des caractéristiques de ces processus a été le développement des organisations de défense des droits de l'Homme et du mouvement associatif en général. Ce mouvement s'est ressenti un peu partout dans le monde. Je crois qu'à Durban, ces associations ont été victimes de leur succès. Leur rôle de plus en plus important dans la vie sociale et politique a amené les gouvernements à réagir de deux manières : Soit en combattant violemment les organisations les plus indépendantes, par l'exercice de pressions qui les obligent à ne mener qu'une activité très réduite, mais aussi par l'emprisonnement de leurs militants, ou simplement par leur assassinat ou par des menaces d'assassinats qui les contraignent à l'exil. Soit en créant des organisations qui, tout en se présentant comme faisant partie de la société civile, en réalité, sont la « voix de leur maître », sont instrumentalisées par les gouvernements. Et ceci s'est ressenti au forum des ONG à Durban. Dans ce forum, il y avait de tout : il y avait bien sûr des ONG de défense des droits de l'Homme indépendantes dans leur action, marquées du sceau de l'impartialité, dont les prises de position se confrontent avec les valeurs essentielles de la démocratie ; et d'autres en revanche qui étaient instrumentalisées à des fins bien précises. Ceci fait que l'on a eu

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme.

l'impression d'une foire d'empoigne. Et cela a affecté la capacité d'organisation et d'efficacité des organisations de défense des droits de l'Homme.

Au-delà de la complexité de la société civile, il n'en reste pas moins que nous avons entendu les voix les plus diverses qui sont l'expression des peurs et des désespoirs ou de l'espoir dont ces organisations étaient porteuses, parce qu'il s'agissait de cris de détresse de populations qui pensaient que Durban était une occasion de parler d'un certain nombre de problèmes liés au racisme, à la discrimination raciale et à l'intolérance qui y est associée. Alors qu'il s'agissait de se rencontrer pour réfléchir aux moyens de combattre l'intolérance, c'est l'intolérance elle-même qui a pris le pas sur toute autre considération. Ce qu'il faut aussi dire, c'est qu'il y a eu une focalisation autour de la crise israélopalestinienne parce que c'était en quelque sorte le cas symbole en terme d'injustice, de discrimination, de territoires occupés, de colonisation... mais en fait, la protestation dépassait cette crise. En réalité, le problème qui s'est posé à Durban, c'est que l'on a pu constater une véritable fracture historique entre le Nord et le Sud. Un Sud qui se sent victime de la mondialisation, laissé au bord de la route. Cela s'est traduit par des mouvements sociaux, des communautés qui se sont affrontées à travers les différentes marches qui ont été organisées. On a senti toute cette détresse. Pour résumer mon sentiment : Durban devait construire le pont entre l'avenir et le passé. Malheureusement, le passé était encore trop lourd à porter pour permettre une véritable ouverture sur l'avenir.

## *La F.I.D.H. est-elle une organisation « du Nord » ?*

C'est une image que nous tentons de renverser... Aujourd'hui, un Africain est à la tête de cette organisation. La F.I.D.H. a une structure démocratique qui repose sur la conception que nous avons de la place qu'ont les organisations qui militent dans leur pays. Notre rôle est d'accompagner nos organisations sur le terrain. A Durban, il y avait une atmosphère électrique, les gens ne s'envisageaient pas avant tout comme appartenant à telle ou telle organisation. Ce sont les identités qui se sont réveillées. Tous les participants étaient réunis dans des « caucus » qui renforçaient la logique communautaire adoptée au départ : chacun avait une revendication qui correspondait à son identité de Palestinien, de dahlit (intouchables, ndlr), de femme, d'Africain-américain, etc. Finalement, l'idéal commun de la défense de la dignité s'est perdu dans les combats d'identité, qui trouvaient leur apogée dans les manifestations de rue où l'on entendait les slogans les plus intolérants qui soient. C'est la haine qui semble avoir pris le dessus.

Depuis quelques années s'est développé un mouvement de lutte contre la mondialisation néo-libérale, qui regroupe toutes sortes d'ONG et d'individus très divers. Les grandes ONG internationales de défense des droits de l'Homme ne sont pas à l'origine de ce mouvement et, jusqu'ici, ont gardé une certaine distance. Quelle est la position de la F.I.D.H. par rapport à ces mouvements ?

Il faut dire d'abord que ces mouvements se focalisent sur la défense des droits économiques et sociaux. La F.I.D.H. a compris depuis longtemps ce que la mondialisation peut poser comme problème à la réalisation des droits économiques et sociaux. C'est la raison pour laquelle nous avons déjà organisé deux congrès sur les droits économiques et sociaux, à Dakar puis à Casablanca. La F.I.D.H. a un mandat général

mais il y a de plus en plus d'organisations qui ont un mandat spécialisé et qui tentent jusqu'au bout de faire en sorte qu'il y ait une prise en compte par les pouvoirs locaux, les grandes puissances et les organisations financières internationales des droits économiques et sociaux. C'est un combat qui tend à devenir prioritaire car l'échec à ce niveau pourrait avoir des répercussions extrêmement graves. L'Argentine à cet égard est un cas symbole (encore!). LA F.I.D.H. est engagée dans ce combat avec les organisations qui se focalisent uniquement sur ces questions. Pour nous il y a indivisibilité et tous les droits de l'homme doivent être défendus ensemble.

On a l'impression que ces mouvements ont beaucoup plus d'audience que les grandes ONG de droits de l'Homme ?

C'est une évolution. Le monde s'appauvrit. La fracture devient de plus en plus grande. On ne peut pas continuellement soutenir que la liberté d'expression est le seul sujet important. Ce nouveau mouvement a réussi à bousculer les consciences en mettant en valeur qu'il n'était pas décent qu'une minorité puisse vivre dans l'opulence alors que la majorité de la population continue de s'appauvrir, au Nord comme au Sud. Il y a donc une nécessité de maîtriser la mondialisation, de ne pas laisser le marché complètement libre. Les droits de l'Homme doivent primer, car le capitalisme sauvage est un danger pour toutes les sociétés.

En matière de droits civils et politiques, les moyens de pression traditionnels qu'étaient pour les ONG les missions d'enquête, l'observation judiciaire et la « mobilisation de la honte » ne tendent-ils pas à être supplanté par l'action pénale sur le fondement de la compétence universelle ? En quoi ces nouvelles possibilités d'actions ont-elles modifié l'approche des ONG face aux violations massives des droits de l'Homme et à leurs auteurs ?

Ce sont de nouvelles possibilités qui vont de plus en plus être utilisées. La lutte contre l'impunité, la dénonciation ne suffisent plus. L'impunité de fait dont ont joui la plupart des dictateurs n'a pas facilité les choses. La dénonciation n'a pas découragé les criminels, elle en a plutôt encouragé d'autres à perpétrer les mêmes crimes en se disant qu'ils ne risquaient rien. Je pense qu'aujourd'hui les actions de recours à la justice internationale permettent de faire réfléchir tous les apprentis dictateurs. Aujourd'hui, on a la possibilité d'atteindre les responsables. En Afrique, le cas d'Hissène Habré a provoqué un tremblement de terre : le « syndicat » des chefs d'État africains s'est organisé pour que ce procès ne se tienne pas, parce que beaucoup de ces chefs d'Etat ont les mains tâchées de sang. Cela dit, il ne faut pas renoncer à ce type d'action. Il y a des hauts et des bas, mais aujourd'hui le droit international nous donne la possibilité de contraindre certains chefs d'États à répondre de leurs actes devant la justice.

Les procès sur la base du principe de la compétence universelle se multiplient. Cette multiplication doit-elle, selon vous, être encouragée? Faut-il fixer certaines limites au principe ou au contraire continuer de poursuivre à chaque fois qu'une occasion se présente?

Il faut s'en référer à l'histoire : on a connu le cas de l'Allemagne. On ne peut pas punir collectivement tout un peuple. Dans le cas de l'Allemagne, on a reconnu qu'il y avait un

certain nombre de responsables haut placés qui s'étaient accaparés le pouvoir et qui l'avaient détourné de sa fin première, en faisant reposer leur puissance sur les persécutions et le meurtre. Il y a dans le système des gens qui sont à des niveaux de responsabilité différents. Ceux qui sont en haut du système doivent être poursuivis et jugés absolument. D'un autre côté, il faut éviter de banaliser, de tout qualifier de crime contre l'humanité. L'effet recherché c'est de secouer les consciences humaines pour dire que ça ne doit plus avoir lieu. Il ne faut jamais perdre cet effet de vue.

Est-ce que cela ne vous a pas a choqué, en tant qu'Africain, de voir des Rwandais jugés par des tribunaux belges au nom de la compétence universelle ?

Mon point de vue est que les crimes qui ont été commis devaient être jugés. Cela a été fait en Belgique, non parce que la Belgique était la puissance colonisatrice et que le Rwanda était le pays colonisé et que, quelque part, la Belgique aurait cherché à se racheter, mais au nom du droit de tous les États de poursuivre et de punir les criminels contre l'humanité. Evidemment, il aurait été préférable que l'Afrique juge ses propres bourreaux devant des juridictions africaines. On se rend compte que, pour des raisons politiques et sans doute techniques, cela n'est pas encore possible, mais il faut espérer les autres plaintes en cours prouveront la compétence de la justice belge et que la même justice pourra être rendue avec la même sérénité. A ce moment la justice belge aura acquis ses titres de noblesse.

Certains dénoncent volontiers dans les progrès de la justice internationale une « occidentalisation » forcée qui serait imposée aux pays en développement. Comment réagissez-vous à de tels propos ?

Je pense que c'est une erreur. Une occidentalisation forcée, c'est ce qui ressortait des paroles de Bush, lorsqu'il parlait d'une croisade l'Occident contre le monde sauvage. Je pense qu'il est dangereux de se situer dans cette logique du « choc des civilisations ». Pour moi, les valeurs de la démocratie sont des valeurs universelles. Toutes les cultures peuvent les intégrer parce qu'elles les ont vécues d'une manière ou d'une autre. On va vers la disparition des formes autoritaires de pouvoir : la démocratie a vraiment un avenir et pas un avenir imposé. L'évolution des sociétés conduit à une soif de liberté. Qui plus est, la démocratisation n'équivaut pas à l'uniformisation : les peuples peuvent rester attachés à leur culture, cela n'exclut pas les principes démocratiques.

Revenons à la conférence de Durban, mais cette fois sur le fond. Cet événement a montré, en quelque sorte en négatif, par les conflits qui l'ont traversé, que le racisme et l'intolérance étaient loin d'être vaincus. Les questions se posent-elles de la même manière dans les sociétés industrialisées et dans les pays en développement? Dans des sociétés où cohabitent des groupes culturels et religieux très différents, comment trouver un équilibre entre le respect de la différence et l'intégration autour de valeurs communes?

La différence des identités ne doit pas entraîner la différence de droits. Dans toutes les sociétés, le droit de chacun doit être reconnu. La majorité dans une démocratie ne doit pas être une majorité ethnique, sinon la légitimité démocratique est faussée. L'avenir des sociétés des pays en développement repose essentiellement sur la reconnaissance des

droits pas seulement des communautés mais aussi des individus. C'est dans ce cadre là que l'on doit promouvoir l'égalité de tous. Dans un certain nombre de pays, la répartition du pouvoir s'effectue en fonction d'une patrimonialisation du pouvoir qui conduit à une patrimonialisation des richesses de la nation. L'accès du clan au pouvoir signifie l'accaparement des richesses par ce clan. A l'heure actuelle, il faut se convaincre que le pouvoir doit être accessible à tous, non en tant que membre d'un clan, mais en tant que citoyen. Si l'on reconnaît et que l'on met en pratique cela, je pense que les situations conflictuelles ne pourront que reculer.

En Occident, il y a un courant de pensée qui tend à considérer le communautarisme comme une sorte de spécificité ou en tout cas de donnée anthropologique africaine... Est-ce que les Africains sont eux-mêmes attachés à ce type de schéma de société ?

Les clivages ethniques ont déjà été dépassés dans un grand nombre de pays africains. Dans le cas du Sénégal, les gens ne réagissent pas, d'une manière générale, en fonction de leur appartenance ethnique. Léopold Sédar Senghor appartenait à une ethnie minoritaire et avait comme adversaire principal une personne de l'ethnie majoritaire wolof... Le programme politique de Senghor a entraîné l'adhésion d'une majorité de Sénégalais, audelà des clivages ethniques. Dans plusieurs pays, on voit une alternance, au Ghana, au Bénin, au Cap Vert. En Côte d'Ivoire, avant l'invention de la théorie de l'ivoirité, les clivages avaient été complètement effacés. Les perdants du jeu politique essayent d'instrumentaliser la religion ou l'ethnie en créant un sentiment de victimisation. Mais souvent, cela n'est qu'une stratégie de conquête du pouvoir. La mondialisation n'est pas qu'économique. C'est une révolution extraordinaire en terme de communication: l'ouverture du monde a une influence considérable sur le plan local et fait que les peuples se rapprochent de plus en plus. Le communautarisme n'a pas d'avenir et c'est à travers le respect des droits de l'Homme que l'on peut rechercher un progrès.

Comment traiter les blessures laissées par le colonialisme et l'esclavage, notamment en Afrique ? Peut-on légitimement considérer, comme cela a été fait par un certain nombre d'ONG à Durban, les réparations pour l'esclavage comme une modalité de paiement de l'aide au développement ? Est-ce qu'on ne risque pas d'opérer une confusion entre le droit au développement, qui est une exigence de justice sociale à l'échelle mondiale pour le présent et pour l'avenir et un mécanisme qui relève plus de la responsabilité pour fait d'autrui, en relation avec des événements passés ?

Il y a effectivement quelque chose de pernicieux dans ce raisonnement. A partir du moment où l'on accepte que l'esclavage est un crime contre l'humanité, comme l'a reconnu le Parlement français, il faut envisager des modalités de réparation. Je ne pense pas que c'est avec l'aide au développement que la réparation peut se faire. Si l'on se situe sur le terrain juridique, la réparation doit se faire après avoir établi les responsabilités. C'est se donner bonne conscience que de croire que l'aide au développement peut régler la question. Le commerce triangulaire a vidé l'Afrique de sa population et a permis le décollage économique de l'Amérique du Nord. C'est faire injure à l'Histoire que de ne pas reconnaître cette dette que l'Occident a envers l'Afrique...